

# COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'A.P.E.K.

DU 25 OCTOBRE 2015

Nombre de membres total: 105

Nombre de membres présents et représentés: 58

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

## Rappel de l'ordre du jour :

1. Rapport Moral et bilan
2. Relocalisation à Yurin
3. Compte de résultat
4. Présentation des budgets
5. Modification des statuts
6. Résolutions proposées et votes
7. Élections des membres du Comité de Gestion
8. Discours de clôture

La séance a débuté à 14h00

Est désigné président de séance: M. Mathieu LECACHEUR

Est désigné secrétaire de séance: M. Vincent BRULÉ

### 1. Rapport moral et bilan

Monsieur LECACHEUR a présenté une synthèse du rapport moral et des actions menées par le conseil d'administration. Celui-ci est joint en annexe au présent compte-rendu.

Aucune question ni remarque n'ont été faits à propos du rapport moral en séance.

### 2. Relocalisation à Yurin

Monsieur LECACHEUR a fait une présentation de l'établissement Yurin pour les nouveaux parents d'élèves du LFK en indiquant son emplacement et les différents points d'accès, puis a fait un rappel des dates clés du dossier depuis le vote du projet en assemblée générale du 26 octobre 2014 :

- Dès novembre 2014, la mairie de Kyoto a préparé un dossier de demande de budget pour les études du bâtiment et les plans pour les travaux de mise aux normes parasismiques.
- En février 2015, le budget pour réalisation des plans de mises aux normes de Yurin a été accordé.
- Le début de l'étude sismique des structures a commencé en avril et l'annonce du projet aux associations de quartier de Yurin a été faite.
- Le 11 mai, les associations de quartier Yurin lors de leur assemblée générale ont fait l'annonce du projet d'emménagement du Lycée français de Kyoto (LFK).
- Fin mai et fin juin, deux réunions d'informations avec les parents d'élèves du LFK ainsi que la visite de l'établissement de Yurin ont été organisées par le comité de gestion.
- Deux devis pour les travaux de rénovation et d'aménagements intérieurs ont été réalisés.
- En septembre, lors de leur assemblée générale, les associations de quartier de Yurin ont voté en faveur du projet d'emménagement du LFK.
- Enfin, en septembre 2015: le président du comité de gestion et le chef d'établissement ont fait une demande à la mairie de Kyoto sur sa position officielle au sujet du financement sur fonds propres des travaux de mise aux normes parasismiques.

Ensuite, Monsieur LECACHEUR a présenté en séance officiellement le 'Oboegaki' ou Mémoire d'utilisation des locaux Yurin proposé par les associations de quartier de Yurin. Celui-ci est calqué sur celui signé avec les associations de quartier Taiken. La demande prioritaire des associations de quartier Yurin est que les familles et personnels fréquentant le lycée utilisent les transports en commun prioritairement et ne circulent en aucun cas dans les rues attenantes à l'établissement.

Ce point est une priorité absolue pour les associations de quartier Yurin.

Est également présenté l'emménagement de l'école maternelle japonaise de Yobai dans les mêmes locaux de Yurin pour une période de 3 ans à compter de mars 2017. L'école accueille une trentaine d'élèves qui seront repartis dans 6 salles et demie. La présence de cette école maternelle japonaise permettra d'assurer la continuité des échanges que le Lycée français de Kyoto fait actuellement avec la maternelle Taiken. De plus du fait de cette cohabitation non prévue dans le projet de relocalisation d'origine, la mairie de Kyoto s'est engagée à prendre à sa charge la rénovation des toilettes et de l'intégralité des couloirs. La possibilité pour le LFK d'emménager au terme des 3 ans dans les salles rénovées par la mairie de Kyoto pour l'école maternelle de Yobai sera soumise au consentement de la mairie et du quartier.

Le plan et le partage des locaux de Yurin sont présentés aux membres présents de l'APEK. Il s'agit d'une carte des 3 étages du bâtiment montrant les salles allouées au LFK et les salles allouées à la maternelle Yobai ainsi que les accès d'entrée principale et de parking à vélos. La maternelle, la salle de motricité et le dortoir sont au rez-de-chaussée, les classes élémentaires, le secrétariat, le bureau du directeur et la salle de réunion au deuxième étage, enfin, les salles de classe du secondaire et la BCD-salle polyvalente au troisième étage.

Les grandes lignes à venir de la relocalisation sont indiquées aux parents. Le 2 novembre aura lieu la première rencontre du comité de gestion de l'APEK et du chef d'établissement avec le président des associations de quartier Yurin.

M. LECACHEUR indique que l'association sera attachée à chercher des aides financières pour la réalisation des travaux de rénovation et la mise aux normes des établissements d'enseignements français comme l'installation d'une salle de science qui fait actuellement défaut.

En janvier 2016, les plans des travaux de mises aux normes parasismiques ainsi que les devis s'y référant devraient être finalisés. Le montant de ces travaux n'est à ce jour pas encore connu. Ils pourraient être estimés à 1,5 millions d'euros. Ces travaux seront proposés au mois de février 2016 par le comité d'éducation pour octroi du budget avec un financement à 100% par la mairie de Kyoto. Il est néanmoins possible qu'une prise en charge par la France soit demandée. Le comité d'éducation de la mairie proposerait alors l'année suivante en février ces mêmes travaux avec le même taux de prise en charge de 100%.

Si ce budget était octroyé en mars 2016, ce qui serait communiqué dans le courant du mois, et si les travaux n'accusaient aucun retard, le LFK pourrait emménager dans les locaux de Yurin à la rentrée 2017 :

- les travaux parasismiques commandités par la mairie commencent en été 2016
- les travaux de rénovations intérieurs par l'APEK au printemps 2017
- le déménagement de Taiken puis l'emménagement à Yurin se ferait pendant les grandes vacances en juillet et août 2017 pour une rentrée en septembre.

Il est à noter que la mairie ne peut s'engager sur le fait que les travaux impacteront ou non le loyer qui est ajusté tous les 3 ans (tenant compte de l'index des prix des terrains alentours mais également de la valeur du bâtiment). La mairie a indiqué que les travaux entrepris en 2012 sur les bâtiments de Taiken n'ont pas été répercutés sur le loyer.

Le différentiel de loyer entre la location à Taiken et à Yurin plus gaz/électricité et ménage est estimé à 1.700.000 ¥.

Le coût de la relocalisation comprenant : le déménagement, les travaux de rénovation à Yurin et la remise en état des locaux de Taiken, est finançable avec les réserves libres actuelles et ne met pas en danger l'équilibre financier de la structure.

Une réunion d'échange et d'information concernant Yurin à destination des parents d'élèves aura lieu le samedi 28 novembre de 15h00 à 16h00 dans les locaux du LFK.

### **3. Compte de résultat**

Madame ETIENNE, chef des services administratif et financier, a présenté une synthèse des comptes de résultat 2014-15, selon le rapport financier joint en annexe au présent compte-rendu.

Les structures gérées par l'APEK, pour rappel:

- La partie homologuée du Lycée français de Kyoto (LFK) (de la maternelle à la 6ème)
- La partie non homologuée du LFK (de la 5ème à la terminale)
- Les activités périscolaires
- Le budget propre à l'association gestionnaire,

faisaient état des résultats suivants avant dotation de la provision pour déménagement:

AVANT DOTATION en JPY	LFK homol.	LFK non homol.	APS	APEK (*)	TOTAL
<b>Résultat 2014-15</b>	<b>7 857 818</b>	<b>1 991 099</b>	<b>1 668 312</b>	<b>263 245</b>	<b>11 780 474</b>
Budget 2014-15	3 022 567	546 701	1 457 858	167 000	<b>5 194 126</b>
<i>Ecart au budget</i>	<i>4 835 251</i>	<i>1 444 398</i>	<i>210 454</i>	<i>96 245</i>	<b>6 586 348</b>

(\*) hors résultat de change

Il a été proposé d'affecter 6.170.998 ¥ du résultat de la partie conventionnée du LFK à la dotation pour provision pour déménagement afin de porter celle-ci à 20.000.000 ¥ au 31.08.2015 ce qui au vu des informations actuelles semble suffisant. Après dotation de la provision, l'ensemble du résultat des structures se présente donc comme suit :

APRÈS DOTATION en JPY	LFK homol.	LFK non homol.	APS	APEK (*)	TOTAL
<b>Résultat 2014-15</b>	<b>1 686 820</b>	<b>1 991 099</b>	<b>1 668 312</b>	<b>263 245</b>	<b>5 609 476</b>
Budget 2014-15	3 022 567	546 701	1 457 858	167 000	<b>5 194 126</b>
<i>Ecart au budget</i>	<i>-1 335 747</i>	<i>1 444 398</i>	<i>210 454</i>	<i>96 245</i>	<b>415 350</b>

(\*) hors résultat de change

Il est à noter que, pour la première fois, le résultat cumulé de la partie non homologuée depuis 1999 est positif.

Aucunes questions ni commentaires n'ont été faits à propos des résultats en séance.

#### 4. Présentation des budgets

Madame ETIENNE a présenté une synthèse des budgets 2015-16, selon le rapport financier joint.

Les budgets présentés pour les structures gérées par l'APEK sont les suivants:

en JPY	LFK homol.	LFK non homol.	APS	APEK (*)	TOTAL
<b>Budget proposé 2015-16</b>	<b>1 619 721</b>	<b>2 810 271</b>	<b>354 645</b>	<b>131 980</b>	<b>4 916 617</b>
Résultat 2014-15	7 857 818	1 991 099	1 668 312	263 245	<b>11 780 474</b>
<i>Ecart au résultat 2014-15</i>	<i>-6 238 097</i>	<i>819 172</i>	<i>-1 313 667</i>	<i>-131 265</i>	<b>-6 863 857</b>

(\*) hors résultat de change

Les grandes lignes impactant le budget hors changements liés aux effectifs sont:

**(en gras l'impact budgétaire)**

- Augmentation des charges locatives **-0,6 million ¥**  
(facturation de la location de la cour à l'année et usage accru du gymnase)
- Abaissement du temps de travail des professeurs certifiés du secondaire et indexation du salaire sur les salaires de professeurs des écoles **-1,7 million ¥**

- Amélioration des conditions d'encadrement pédagogique au niveau des classes de secondaire (classes de simple ou double niveau) du fait de l'augmentation des effectifs par classe
- Augmentation de la prime d'installation à 100 000 ¥ pour les personnels certifiés et mise en place d'une prime de direction **-0,5 million ¥**
- Augmentation de l'échelon du personnel résident / prise en charge totale du salaire 3 mois
- Mise en place d'enveloppes d'heures supplémentaires administration (Yurin/CPE) -0,3 million ¥
- Abandon du dispositif de FLE renforcé au primaire mais mise en place d'un soutien renforcé au secondaire
- Diverses lignes à impact budgétaire **inférieur à 0,1 million ¥**
  - allocation d'un budget pour renouvellement des manuels de japonais primaire
  - augmentation des dépenses de fournitures informatiques et administratives

A noter sur l'année 2015-16 au niveau du LFK un fort changement structurel, les effectifs de secondaire représentant maintenant la moitié des effectifs. Il est indiqué que la clé de répartition des dépenses partagées entre les structures ferait l'objet d'une étude et révision éventuelle pendant l'exercice.

Au niveau des activités périscolaires, le budget est moindre, les tarifs ayant fait l'objet d'une révision à la baisse de 9%.

Enfin au niveau des investissements :

- Restent à allouer des subventions parlementaires l'une pour aménagement de la BCD/CDI, acquisition de TICE ou de matériel de sonorisation un montant de 78 484 ¥ et de l'autre à hauteur de 2 752 800¥ l'intégralité pour le développement du Lycée français de Kyoto.
- De même la subvention sur réserve parlementaire en attente d'un montant de 5 000€ pour l'acquisition de tablettes, n'a été utilisée qu'en partie. A réception de celle-ci, le différentiel sera alloué à l'acquisition de tablettes numériques ou d'ordinateurs portables
- Le seul investissement prévu (hormis l'usage des subventions mentionnées ci-dessus) sur l'exercice est l'acquisition de deux postes informatiques pour renouvellement du parc.

Aucunes questions ni commentaires n'ont été faits à propos des budgets en séance.

## 5. Modification des Statuts

Tenant compte de l'évolution de la taille et du mode de fonctionnement de la structure, afin d'en assurer au mieux le fonctionnement, des modifications des statuts sont proposées aux membres de l'APEK.

Le document (joint en annexe) sur les propositions de changements des statuts que chaque membre a reçu avec le rapport moral et le rapport financier en amont de l'assemblée générale est lu à voix haute en séance et chaque modification proposée est commentée.

Plusieurs propositions de rajouts sont suggérées par des parents d'élèves présents. Deux points parmi les points discutés en séance sont retenus par vote par vote à main levée pour ajout au document préparatoire distribué avant l'AG:

- Article 4 :  
Sont également membres actifs, les personnes des bureaux des associations accueillies dans le cadre de l'enseignement des langues par le Lycée français de Kyoto avec un maximum de 3 membres par bureau.
  
- Article 10 :  
Le président est élu chaque année par les membres du comité de gestion lors du premier conseil d'administration.

## **6. Résolutions proposées et votes**

Approbation des changements proposés des statuts de l'APEK (proposition dans le document distribué avant et en séance avec ajout des deux points ci-dessus):

Résolution adoptée à la majorité

Pour : 58

Contre : 0

Blancs : 0

Approbation du montant de la cotisation a l'APEK : 2000 ¥ :

Résolution adoptée à la majorité

Pour : 57

Contre : 1

Blancs : 0

Approbation du compte de résultat 2014-2015 :

Résolution adoptée à la majorité

Pour : 48

Contre : 0

Blancs : 9

Nul : 1

## Approbation du budget 2015-2016 :

Résolution adoptée à la majorité

Pour : 49

Contre : 0

Blancs : 9

## **7. Élection des membres du Comité de gestion**

Monsieur Florian RIVOAL et Madame Pauline GUILLON ont présenté leur candidature et ont été élus à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés:

- Monsieur RIVOAL 55 voix

- Madame GUILLON 57 voix

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de deux ans.

Ils rejoignent Madame Sae CARDONNEL, Madame Renée TAGUCHI, Madame Yoshino DIARRA, Monsieur Vincent BRULÉ et Monsieur Adrien LOZES, dont les mandats encourent encore pour un an.

## **8. Discours de clôture**

Le président sortant remercie toutes les personnes avec qui il a travaillé, les personnes de l'administration Madame Etienne, Madame Oike, Madame Ono, Monsieur Bergeron ainsi que le chef d'établissement Monsieur Resbeut et tous les enseignants et souhaite bonne continuation au nouveau comité de gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Mathieu LECACHEUR  
Le président

Vincent BRULÉ  
Le secrétaire

*Annexe 1 : Rapport moral 2014-15*

*Annexe 2 : Rapport financier 2014-15 et proposition de budget 2015-16*

*Annexe 3 : Proposition de modification des statuts de l'association*